

car au fond, il s'agit actuellement d'une société de portefeuille. Nous ne devons pas improviser en adoptant une politique générale importante, et je serais le premier à admettre qu'il est navrant qu'il n'y ait pas de politique générale. En fait elle n'est pas définie. Du point de vue pratique, que doit-on faire devant cette question d'une société étrangère qui a la haute main sur un secteur industriel névralgique?

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. O'Connell: Je vais poursuivre un instant et je répondrai ensuite avec plaisir à la question du député. Je voudrais aller au bout de ma pensée, si le député veut être indulgent.

Quant à la Denison, il s'agit d'une société dominante au sein d'une industrie stratégique. Nous avons aussi la question de la participation canadienne à la science et à la technique de l'âge atomique. C'est une technique qui n'est pas encore tout à fait au point et la politique canadienne a été conçue pour l'orienter dans une certaine direction. Avec le temps, nous en arriverons à une politique relative à la technique canadienne dans le domaine de la production d'énergie à partir de l'uranium enrichi plutôt qu'à partir de l'eau lourde uniquement. Si tel est le cas, et même si ce ne l'est pas, il nous faut un approvisionnement d'uranium assuré, car, je le répète, c'est un secteur stratégique, pour étayer nos politiques intérieures et internationales quant à l'approvisionnement en uranium. L'uranium doit nous être fourni par une industrie qui appartienne à des Canadiens et soit contrôlée par eux.

Ce serait de la pure folie, à l'approche de l'ère nucléaire, de ne pas avoir la maîtrise et la propriété de l'entreprise prédominante établie au pays, surtout lorsque la réglementation et la maîtrise de l'industrie de l'uranium sont suivies de si près. Il s'agit d'une approche mondiale à la réglementation. En ce moment, nous ne pouvons oublier la concurrence technologique et les intérêts stratégiques, surtout lorsque nous envisageons ces questions, car il s'agit de mainmise étrangère sur une ressource de premier plan.

Je ne crois pas qu'il soit temps de divulguer ces règlements. A mon avis, il s'agit d'une opération de sauvetage, et je ne possède pas de renseignements particuliers qu'aurait le gouvernement. Nous sommes peut-être prêts à changer notre attitude, si nécessaire quand la politique générale coïncidera.

Je serais maintenant heureux d'entendre la question du député.

M. Saltsman: Le secrétaire parlementaire nous a donné aujourd'hui plus de renseignements sur la nécessité de conserver l'industrie de l'uranium en mains canadiennes que nous n'en avons eu jusqu'ici. Étant donné les propos du député, je lui demande s'il expose la politique du gouvernement ou s'il ne fait que des conjectures comme les autres?

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à cette question. Je sais gré au député de l'avoir posée, car il me permet de dire catégoriquement que je n'expose pas une politique du gouvernement. Je ne connais pas les règlements et je parle en qualité de simple député. Je remercie le député d'avoir soulevé la question et de m'avoir aidé à éclaircir la situation. On ne peut pas dire, je crois, qu'il s'agit d'une conjecture, mais d'une conclusion tirée à partir de la situation. Cela me ramène aux paroles du député qui a signalé que nous devons respecter parfois la nature confidentielle de certains renseignements. Parfois aussi, les renseignements devraient être divulgués. Ils devraient l'être, je crois, quand la politique générale est rendue publique. A ce moment-là, toute politique spéciale devrait être conforme à la politique générale.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil. Lundi dernier, si vous vous souvenez bien, nous avons des jonquilles jaunes, signes précurseurs du printemps. Aujourd'hui, le Bonhomme Hiver règne encore sur nous.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Benson: Que le bill C-225, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

[Français]

M. Roland Godin (Porineuf): Monsieur le président, par la présentation du bill C-225, je me rends compte qu'au sein du gouvernement actuel, il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui sont en mesure de dire oui quand c'est oui, et non quand c'est non.

Au fait, en présentant ce bill, on nous demande simplement de prolonger l'application d'une loi qui avait été présentée, il y a quelques années, avec le sous-titre de «temporaire».

Comment se fait-il que les soi-disant clairvoyants qui détiennent encore des postes importants aujourd'hui se soient permis autant de détours pour en arriver à leurs fins?

Le ministre des Finances (M. Benson) a réussi à s'entourer de très bons publicistes, qui essaient de leur mieux